

Certificat médical type

Certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition

(Article L231-2 et Article L231-3 du code du sport)

Je soussigné Docteur, certifie avoir examiné ce jour Mme, Mr, né(e) le et n'avoir pas constaté à ce jour, des signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique de la course à pied, y compris en compétition.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres.

À Le

Cachet du médecin

Signature